



Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

Siège Social & Administratif (Direction Générale – Pôle Ressources)

Centre polyvalent « Les Blanchères » - 40, rue Louise Damasse – VERNON

Tél. 02 32 64 35 70 Fax. 02 32 64 35 79 Courriel : siege.asso@lesfontaines.fr

Adresse postale : B.P. n°128 – 27201 VERNON Cedex Site internet : www.asso-lesfontaines.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Association « Les Fontaines - Abbé Pierre Marlé »

ITEP « Léon Marron »

101, rue de Bizy
27200 Vernon

26 juin 2015

à 15h00

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



Première année de mandat

Quel bilan après cette première année de mandat à la tête du Conseil d'Administration de l'Association les Fontaines – *Abbé Pierre Marlé*, année que va clôturer ma première AG en tant que Président.

Tout d'abord, remercier les membres du Conseil d'Administration de m'avoir élu à la présidence de l'Association, de la confiance qu'ils me témoignent et de leur soutien au quotidien.

Les enjeux sont de taille et les projets qui, j'espère, verront le jour, permettront à l'Association de développer ses projets, ses actions.

Avec le dévouement qui les anime, ils participent à la difficile gouvernance de notre Association.

OUI les dossiers achevés ou en cours sont nombreux, mais rassurez-vous, je ne vais pas tous les évoquer. Cependant, certains de ces dossiers ou projets méritent qu'on s'y attarde.

Le contentieux fiscal – TVA à taux réduit (2010 → 2015)

Enfin le contentieux fiscal qui opposait l'Association à la Direction Départementale des Finances Publiques, dans le cadre de l'opération de construction des bâtiments à Saint-Sébastien-de-Morsent, s'est achevé après quatre années de procédures, par une très bonne nouvelle ; après l'audience devant le Tribunal Administratif de Rouen le 18 décembre 2014 et le jugement rendu le 3 février 2015.

L'Association représenté par Maître Marc VIBERT, Avocat spécialiste en droit fiscal, a obtenu le remboursement d'un crédit de TVA de 287748 €.

De plus nous allons demander à l'Administration Fiscale de verser à l'Association les intérêts moratoires courus depuis 2010. Cela représente 17,60 % du principal.

Si cette requête aboutit c'est environ 50K€ qui seraient versés à l'Association.

La démarche de coopération-mutualisation inter associations APEER / Les Fontaines / Jeunesse et Vie (2011 → 2015 & suivantes)

Depuis 2011, les associations APEER, les Fontaines et Jeunesse et Vie entretiennent des échanges professionnels et d'entraide, avec la constitution et la réunion périodique d'un « Comité de coopération inter-associations ».

Une convention de partenariat a été signée le 19 février 2015 par les trois présidents.

Il s'agit d'une mise en commun de moyens. Chaque association garde son autonomie et sa raison d'être.

Ce partenariat a pour objectif de réunir nos potentiels pour offrir à tous ceux que nous accompagnons la meilleure prise en charge possible. C'est par la qualité de nos prestations que nous pouvons atteindre cet objectif.

Par exemple : la connaissance mutuelle de nos plans de formation, de nos moyens pédagogiques, techniques et administratifs à partager, des postes à pourvoir, etc. Ce travail a déjà permis l'élaboration de formations mutualisées au profit des salariés de nos établissements.

Des pistes de travail en commun ont été décidées. Les thèmes retenus pour les prochains mois sont :

- Favoriser les parcours professionnels des salariés,
- Mutualiser les compétences des fonctions administratives et techniques,
- Rechercher les convergences de nos plans de formation,
- Permettre les négociations commerciales, achats groupés.

En fonction des thèmes, vous serez peut être amenés à travailler avec des collègues des associations signataires.

Ce partenariat peut s'ouvrir à d'autres associations ou structures partageant nos mêmes valeurs.

L'expérimentation « Dispositif ITEP » (2013 → 2015)

Depuis septembre 2013, l'Association et ses ITEP et SESSAD sont engagés dans l'expérimentation du fonctionnement en dispositif des ITEP, proposée par l'ARS, la CNSA et l'AIRe, dans le cadre du « programme de travail national pour accompagner les évolutions de l'offre médico-sociale en ITEP ». 6 régions participent à cette expérimentation.

Le précédent Président de l'Association, Gérard Varin, signait une première convention pour la période du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2014. Celle-ci a été prorogée.

Pour l'année 2015, un CPOM dispositif ITEP a été conclu entre l'Association et l'ARS pour permettre une tarification par dotation financière globale couvrant les budgets des deux ITEP et leurs SESSAD.

Ceci afin que les parcours des jeunes accompagnés, leurs modulations éventuelles, leurs passages d'un mode d'accompagnement à un autre (interne, semi-interne, sessad,...) ne pénalisent pas la mobilisation des produits de tarification et notre gestion budgétaire.

Le projet de développement du « placement à domicile » par la MECS « Le Ricochet – Ensemble Educatif Diversifié » (2013-2014 → 2016-2017)

Après examen au 1^{er} semestre 2014 du projet communiqué au Président et au Directeur Général par la Directrice de l'établissement, Mme Gorju, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité, le 15 septembre 2014, une motion d'orientation relative au Pôle Protection

de l'Enfance de l'Association & au projet de développement du « placement à domicile par la MECS ».

Cette proposition faite au Président du Conseil Général, devenu Conseil Départemental de l'Eure, et à ses services, sa Délégation sociale et sa Direction Enfance Famille, consiste en l'évolution du Projet d'établissement de la M.E.C.S. avec transformation progressive de son offre de service d'internat éducatif (de 10 places) à Val de Reuil, en service de placement à domicile (pour 20 mesures), projet destiné à offrir aux jeunes accueillis ainsi qu'à leur famille, un accompagnement et une prise en charge adaptés.

Outre l'intérêt social et éducatif et de diversification des réponses, l'intérêt partenarial avec la protection de l'enfance, la prise en compte des besoins du Département et de l'évolution des politiques publiques, il ressort des travaux préparatoires et de faisabilité, les caractéristiques suivantes formant le cadre associatif :

- L'évolution du tableau du personnel et la GPEC liés au projet, permettront le maintien de l'emploi des professionnels en poste ;
- La transformation de l'activité de ce service éducatif avec le doublement du nombre de ses usagers et des journées d'activité permettra son équilibre budgétaire global (variations sur les charges budgétaires prévisionnelles / produits de tarification) ;
- Les locaux actuels, locatifs à Val de Reuil, peuvent être maintenus dans un premier temps car offrant une localisation et des rayons d'intervention adaptés aux besoins de plusieurs territoires (UTAS : Vernon les Andelys, Evreux, Louviers,...).

Aujourd'hui, ce projet initialement proposé en amont de la campagne budgétaire 2015, est toujours en attente de positionnement de l'autorité compétente.

Début novembre 2014, la nouvelle Directrice Enfance Famille, Mme Peyronnet, nous précisait que l'année 2015 serait consacrée à une

phase diagnostic du dispositif départemental de protection de l'enfance avant d'établir leurs propositions d'évolution du schéma départemental enfance famille, et d'apprécier alors les besoins et l'opportunité de développer ou non cette nouvelle mesure, et ceci pas avant l'horizon 2016.

Changement de majorité départementale (Mars 2015)

Le changement de majorité et de Présidence à la tête du Département en mars 2015 a conduit à la commande d'un audit organisationnel et financier des services départementaux de l'action sociale.

Nous proposerons prochainement à M. Sébastien LECORNU, Président du Conseil départemental, et à Mme Hafida OUADAH, 5^{ème} Vice-présidente, en charge de l'insertion, de la prévention de la délinquance, de l'enfance et de l'égalité des chances, une découverte de l'Association et de ses projets, établissements et services.

Le nouveau projet expérimental d'accompagnement (2014 → 2017)

Nouvellement créé depuis septembre 2014, en partenariat avec l'ARS et en particulier avec le Département et sa Direction Enfance Famille, le projet expérimental d'accompagnement vise au déploiement de dix mesures d'accompagnement ou d'évaluation multidimensionnelle pour des jeunes de 12 à 20 ans présentant des troubles d'ordre psychique et relevant de la protection de l'enfance.

Ce nouveau dispositif d'intervention médicosociale, dénommé durant sa période triennale d'expérimentation SEA (Service Expérimental d'Accompagnement), est à vocation départementale.

La direction opérationnelle en a été confiée à Monsieur Jenar, Directeur de l'ITEP « du Soleil Levant » avec l'appui des compétences et

personnes ressources du siège durant la phase de développement du projet.

Les responsables ont finalisé le recrutement de tous les professionnels pour que le SEA soit opérationnel (Psychiatre, Psychologue, deux Educatrices spécialisées, Secrétariat).

Ceci pour un total de 2,85 ETP créés, en renforcement de nos équipes des SESSAD sur lesquels s'appuie en particulier ce développement de nouvelles offres médicosociales.

A ce jour, cinq à six jeunes bénéficient déjà d'une prise charge.

Le challenge pour mener à bien ces missions reste difficile face à ces jeunes en grandes difficultés, fragilités et souffrances.

Cependant, à la demande de nos partenaires, l'Association s'engage à atteindre le seuil des 10 places accordées par l'ARS et financées par l'Assurance maladie avant la fin décembre 2015.

Une convention de partenariat et de fonctionnement de ce dispositif est en cours de finalisation entre le Département et l'Association. Elle pourra être validée et signée par les Présidents fin septembre 2015.

La négociation d'un CPOM avec l'ARS (2015 → 2016-2020)

Depuis la mise en place du dialogue de gestion avec "l'Agence Régionale de Santé" nous abordons la dernière ligne droite avant la signature d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Je souhaite que ce contrat pluriannuel soit signé pour 5 années (2016-2020) avant la fin de l'année.

En premier lieu, ce CPOM va permettre à l'Association de projeter sur cinq ans ses projets d'établissements et de services, leurs évolutions, en plus grande concordance avec l'évolution des besoins des personnes accompagnées et avec les orientations publiques en matière d'offres médicosociales sur nos territoires d'intervention.

En second lieu, d'être dotée des moyens adaptés aux objectifs poursuivis et contractualisés, avec un financement globalisé permettant une fongibilité entre les budgets des établissements.

Le Conseil Départemental de l'Eure même s'il est attentif à la démarche ne s'y associerait pas.

Pour mémoire, l'Association en appel de la décision courant 2014 du tribunal de la tarification de NANTES en faveur de l'Etat suite à une décision budgétaire défavorable à la bonne gestion de l'ITEP « du Soleil Levant » devra abandonner cet appel auprès des tribunaux. En effet pour qu'une Association soit en mesure de signer un CPOM elle doit abandonner tous contentieux avec ses tarificateurs.

La reconstruction de l'ITEP « Léon Marron » (2014-2015 → 2016-2017)

Nous l'attendions depuis si longtemps, enfin pour l'ITEP « Léon Marron » de VERNON, berceau et lieu symbole de l'Association, l'Association a reçu l'aval de l'ARS pour les constructions suivantes :

- De 3 Unités de Vie + l'agrandissement d'une quatrième (Unité de Vie la Tour)
- D'un préau, d'une salle de sports, d'un terrain multisports appelé (city sport)
- D'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sur le bâtiment scolaire
- D'une cuisine d'application pour la formation des jeunes aux métiers de la restauration
- D'une zone de déchets, d'une chaufferie centrale, VRD (voierie et réseaux divers)
- De la démolition de bâtiments vétustes.

Pour cette opération, l'Association a signé avec le CNSA (Centre National de Solidarité pour l'Autonomie) une demande de subvention d'aide à l'investissement pour un montant de 983 857 euros. Le coût

total de ces constructions s'élèvera à 5 100 000 euros. Des négociations sont en cours, menées par notre Directeur Administratif et Financier et du Contrôle de Gestion, Monsieur Julien DUFRESNE, avec nos partenaires financiers et bancaires.

Début 2016, les premiers travaux devraient commencer.

Prochainement des réunions d'information auprès des institutions représentatives du personnel seront organisées pour une présentation du projet.

Je compte sur la participation de tous les personnels de l'ITEP pour que ce chantier puisse voir le jour sans causer, dans la mesure du possible, trop de nuisances.

Pour moi qui ai travaillé près de 40 années dans cet établissement, c'est une grande joie que je souhaite partager avec tous les dirigeants et professionnels de l'ITEP.

Si le planning est respecté nous pourrions livrer ces nouveaux locaux début 2018.

Je pense tout particulièrement aux jeunes et à leurs parents, car enfin nous pourrions être fiers d'offrir aux jeunes qui nous sont confiés, une qualité d'accueil à la hauteur des missions pour lesquelles l'Association s'est engagée.

Je suis également convaincu qu'ils changeront radicalement les conditions de travail de tous les personnels.

Et remercier les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les dirigeants de l'ITEP qui ont soutenu avec force ce projet. Sans oublier d'associer Gérard Varin, le précédent président, pour sa détermination lors des premières négociations avec les autorités de tarification.

Les locaux associatifs aux Blanchères – rue Louise Damasse (2014-2015)

Si aujourd'hui nous organisons cette AG dans les locaux de l'ITEP « Léon Marron » c'est parce que des travaux sont engagés dans les locaux de l'Association rue Louise Damasse. C'est pourquoi je vais anticiper sur mon prochain rapport moral.

Voisin des locaux associatifs du Siège et de Trait d'Union, les locaux de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure acquis par l'Association fin 2014 ont été entièrement rénovés depuis mars 2015, et pour partie affectés aux besoins du Service d'Accueil Individualisé (SAI) de la MECS « le Ricochet – *Ensemble Educatif Diversifié* ».

Pour avoir échangé avec Didier ADAST, Chef de Service, et Annie Gorju, Directrice, il semble que ces nouveaux locaux font déjà le bonheur des professionnels qui y travaillent.

Une autre partie de ces nouveaux locaux associatifs ont vocation à être mutualisés pour les besoins de fonctionnement d'autres établissements et services de l'Association, notamment les SESSAD et le SEA, lesquels pourront développer leurs activités ambulatoires également à partir de Vernon.

D'autres travaux à caractère fonctionnel y sont aussi engagés (cloisonnement bureaux ; espace accueil siège ; réalisation d'une salle de pause mutualisée,...).

J'aurais l'occasion d'y revenir dans le 2nd bulletin spécial 60^{ème} anniversaire de l'Association du mois de septembre.

Le Document Unique de Délégation (DUD) :

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations décidées en Conseil d'Administration et de la politique de l'Association, « les compétences et les missions confiées par délégation aux personnes et professionnels en charge de la direction au sein de l'Association » sont définies par le

Document Unique de Délégation dont la validité est subordonnée à la durée du mandat du Président de l'association.

La non actualisation depuis 2008-2009 du DUD, la nécessité de la prise en compte formelle des orientations politiques et stratégies associatives adoptées par le Conseil d'Administration ces dernières années, le changement de Président l'an passé, nous amènent à la proche révision du DUD pour septembre 2015. Un Bureau élargi y travaille déjà.

Le 60ème anniversaire de l'Association (22 au 25 septembre 2015)

Les 60 ans parlons en puisque le 25 septembre 2015 à partir de 14h00 l'Association organise une manifestation au 101 rue de Bizy pour célébrer l'évènement. Avant ce jour J, du 22 au 24 septembre, les établissements organisent des portes ouvertes avec différentes animations et festivités.

J'invite tout particulièrement les salariés de l'Association mais aussi ces invités à s'y rendre en nombre afin de découvrir les établissements et rencontrer leurs collègues.

Un programme détaillé sera communiqué courant juillet à tous les invités.

Changement de Directrice à la MECS « Le Ricochet » (septembre 2015)

Madame Annie Gorju, Directrice de la MECS « le Ricochet », va bientôt quitter l'Association pour profiter d'une retraite bien méritée et l'Association a recruté pour la remplacer Madame Johanna Berthault Directrice à ce jour d'un établissement géré par l'Association les NIDS situé à Serquigny. Madame Berthault prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2015.

Madame Gorju assurera un tuilage de plusieurs semaines, période dont la durée sera validée par le CA afin d'accompagner la prise de fonction de la nouvelle Directrice.

Rapports d'activités des établissements et services (AG du 26/06/15)

Voilà je ferme le volet "nouvelles Associatives" avant de laisser la parole aux Directeurs qui vont nous commenter leur rapport d'activités.

Je veux les remercier très ardemment avec leurs chefs de service et l'ensemble des professionnels de l'Association qui dispensent et animent au quotidien une vie institutionnelle de qualité auprès de nos usagers.

Leurs missions sont souvent humainement difficiles.

Si le dévouement, la générosité, la bonne volonté, l'humanisme, l'éthique, sont sollicités pour la qualité de notre accompagnement des personnes, parfois cela ne suffit pas. Aussi l'Association maintient sa politique volontariste et active en matière de formation professionnelle et de qualification.

Partenariat - Coopération

Un grand merci, à tous les acteurs qui coopèrent chaque année avec nos professionnels.

A nos partenaires institutionnels et financiers, qui nous accompagnent, et nous soutiennent depuis la création de l'Association. Je ne vais pas les citer, mais ils se reconnaîtront. Sachez combien j'ai une profonde reconnaissance pour le travail que vous accomplissez et vos engagements. J'ai pu en apprécier valeur et qualité pendant toutes ces nombreuses années de collaboration à vos côtés comme salarié.

Conclusion

Avant que ce rapport moral soit approuvé, déjà 60 ans que plus de 10 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs, « usagers », accueillis ont quitté les établissements de notre Association. Alors pour terminer ce rapport moral, c'est vers tous ces JEUNES et non pas usagers que j'ai aujourd'hui une pensée.

Membres du Conseil d'Administration, dirigeants et professionnels ont la principale détermination d'offrir aux enfants et aux jeunes que nous accueillons, un avenir meilleur.

C'est poursuivre l'œuvre que nous a tracé notre Fondateur, l'Abbé Pierre Marlé (1923-2001).



Mesdames et Messieurs merci de votre attention

Vernon, le 26 juin 2015 (Assemblée Générale annuelle)

Le Président, Gérard PERCHEY